** **

**INFORMATIONS GENERALES**

**POURQUOI LE FORUM GENERATION EGALITE (FGE ? OU GEF) ?**

Il y a plus de vingt-cinq ans, 189 pays ont adopté à Pékin le programme d’action le plus progressiste jamais élaboré pour faire progresser l'égalité de genre, les droits des femmes et des filles et leur autonomisation. Dans ses douze domaines critiques, les gouvernements se sont engagés en faveur d'un monde où chaque femme et chaque fille peut faire des choix et exercer ses libertés et ses droits, tels qu’avoir accès à l'éducation, à la santé, à un travail décent et à un salaire égal pour un travail égal, sans subir de violences, ni de contraintes.

Au cours des 25 années qui se sont écoulées depuis son adoption, des mesures importantes ont été prises et des progrès ont été réalisés, mais le programme d'action de Pékin est loin d'être mis en œuvre. L'absence de volonté politique, le manque d'engagements financiers, les normes sociales patriarcales, les atteintes aux droits et aux libertés fondamentales des femmes et des filles (notamment en ce qui concerne leur participation à la vie politique, économique et sociale, leur droit à l'autonomie corporelle et au respect de leur droits sexuels et reproductifs), ainsi que les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, ont été la réalité dans toutes les parties du monde. Mais le paradigme est en train de changer. Les progrès réalisés avec les mouvements #Metoo, #OlaVerde/Green Wave et, plus récemment, #BlackLivesMatter, ont revitalisé les débats publics et ont remis l’égalité de genre au cœur des préoccupations des gouvernements, des Organisations de la Société Civile (OSC), du secteur privé et du monde universitaire.

Le Forum Génération Égalité (FGE) est une excellente occasion pour les diverses parties prenantes de relancer l'agenda de Pékin et de se joindre à ce mouvement mondial, d'apporter le changement nécessaire et de prendre des engagements concrets et stratégiques pour reconstruire en mieux et contribuer à tenir les promesses de l'Agenda 2030. Et de faire en sorte que l'égalité des sexes soit une aspiration pour la génération actuelle et une réalité pour les générations futures.

**QU'EST-CE QUE LE FGE ET QUE SONT LES COALITIONS D'ACTION ?**

Le [Forum Génération Égalité](https://forum.generationequality.org/fr) est un rassemblement mondial pour l'égalité de genre, centré sur la société civile, organisé par ONU Femmes et co-organisé par les gouvernements du Mexique et de la France. Le Forum a démarré à Mexico, du 29 au 31 mars dernier et atteindra son sommet à Paris du 30 juin au 2 juillet prochain, avec pour objectif d'obtenir un ensemble d'engagements concrets, ambitieux et transformateurs – **dans le cadre de plans d’actions**- afin de réaliser des progrès immédiats et irréversibles en faveur de l'égalité de genre; réunissant des gouvernements, des OSC, des entreprises et des fondations pour définir et annoncer des investissements et des politiques ambitieux dans différentes **coalitions d'action**.

Les coalitions d'action sont des partenariats novateurs et multipartites axés sur les défis les plus difficiles à relever pour parvenir à l’égalité. Leur objectif est d'**apporter, au cours des cinq prochaines années, des changements concrets et transformateurs pour les femmes et les filles du monde entier** qui, s'ils sont mis en œuvre et entièrement financés, peuvent conduire à des changements durables et contribuer à garantir que les femmes, les filles et toutes les personnes dans leur diversité de genre puissent partout jouir pleinement de leurs droits humains. Ils se concentreront sur six thèmes essentiels à la réalisation de l'égalité: **la violence basée sur le genre, la justice et les droits économiques, l'autonomie corporelle et les droits et la santé sexuelle et reproductive (DSSR), l'action féministe pour la justice climatique, la technologie et l'innovation pour l'égalité de genre, et les mouvements et le leadership féministes**. Les adolescentes et les jeunes femmes seront au cœur du travail de chaque coalition d'action.

Chaque coalition d'action est dirigée par un groupe de partenaires. **L'IPPF**, avec un groupe d'OSC, de gouvernements, de membres du secteur privé et de fondations, **est l'un des co-chefs de file de la coalition d'action sur l'autonomie corporelle et les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR)**.

**LE FGE ET SES ENGAGEMENTS**

Les engagements nationaux, régionaux ou mondiaux (individuels ou collectifs) sont essentiels pour accélérer l'investissement dans les actions et leur mise en œuvre afin de catalyser les progrès en matière d'égalité. Ils seront inclus dans un cadre global de suivi et de redevabilité des coalitions d'actions. Ces engagements auront une durée minimale d'un an et maximale de cinq ans.

**Ils seront rendus publics lors du Forum de Paris par le biais d'une carte mondiale virtuelle des engagements**, accessible sur la plateforme du Forum Génération Egalité de Paris. Des engagements forts, qui reflètent la vision transformatrice et les critères clés décrits dans ce document pourront être mis en avant lors des sessions de haut niveau des Coalitions d'action au Forum de Paris. Plus de détails sur la façon de devenir « un porteur d’engagements » sont accessibles [ici](https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-05/UNW_GEF_Member%20States_VF-FINAL.pdf).

**QUELS TYPES D'ENGAGEMENTS SONT ATTENDUS ?**

Les engagements visant à mettre en œuvre toute action décrite dans le Plan d'accélération global pour l'égalité de genre comprennent un aspect:

1. **Financier** - pour soutenir la réalisation d'une action visant à faire progresser les résultats en matière d'égalité des sexes.
2. **Plaidoyer** - pour amplifier et mobiliser le soutien au changement afin d'atteindre les objectifs de la coalition d'action.
3. **Politique** - pour démontrer comment une action peut se traduire par un changement de politique concret dans le contexte d'un gouvernement, d'une entreprise ou d'une organisation.
4. **Programmatique** - pour fournir des programmes, des services, des recherches ou d'autres actions, en mettant l'accent sur l'échelle.

**Les engagements** doivent respecter les critères suivants : 1) **avoir un fort** **Potentiel d'impact** : vise à obtenir un changement significatif et transformateur. 2) **être Financés** : par des fonds nouveaux et élargis 3) **avoir un niveau d'approbation** : approuvé au plus haut niveau (y compris une représentation de haut niveau à Paris) ; 4) **de nature collective** : idéalement conçu collectivement par de multiples parties prenantes ; et 5) **être « smart »** : spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps.

|  |
| --- |
| **DEMANDES CLÉS : Les gouvernements et autres parties prenantes doivent être présents à Paris et prendre des engagements concrets et mesurables, y compris des engagements financiers dans les différentes coalitions d'action, en particulier sur l'autonomie corporelle et les DSSR. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le Forum de Paris** [**ici**](https://forum.generationequality.org/fr/forum-generation-egalite-paris)**.** **Il est tout aussi important que les gouvernements et toutes les autres parties prenantes exigent un cadre solide de redevabilité, afin d'assurer la mise en œuvre des engagements.** |

# **IPPF @ Forum Génération Egalité**

**Objectif de cet outil de plaidoyer**

Bien que cet outil puisse être utilisé pour d'autres coalitions d'action, nous tenterons ici de développer un guide à destination des associations membres et partenaires de l'IPPF afin qu’ils encouragent leurs gouvernements à prendre des engagements et à les annoncer lors du FGE à Paris. Nous vous incitons fortement à adapter les messages de cet outil et à créer vos propres engagements ciblés, en tenant compte de vos contextes nationaux, afin d’influencer vos gouvernements.

L'outil comprend les quatre domaines d’actions prioritaires et stratégies identifiées dans le Plan d'action de la Coalition d'action sur l'autonomie corporelle et les DSSR. Nous avons également inclus des exemples concrets sur la manière dont vous pouvez utiliser ce cadre mondial pour établir des priorités et des engagements nationaux.

**Engagements nationaux @ Forum Générations Egalité**

Ces engagements doivent être façonnés par les priorités nationales et s'appuyer sur les engagements régionaux et mondiaux que de nombreux pays ont déjà pris. Vous pouvez également vérifier les engagements de votre pays au Sommet de Nairobi (CIPD+25) [ici](https://www.ippf.org/sites/default/files/2020-07/Synthese%20CIPD%2B25%20IPPF%20Fr.pdf).

**Comment donner la priorité aux engagements nationaux pour la mise en œuvre de ces actions ?**

* Nous vous encourageons à utiliser les accords mondiaux et régionaux que votre gouvernement a déjà acceptés comme base de travail. Lors de la rédaction des engagements nationaux dans le cadre de la coalition d’action, il peut être utile de rappeler à votre gouvernement les engagements régionaux existants, ainsi que les cadres de redevabilité ; tels que le Protocole de Maputo dans la région Afrique, la Déclaration de Moana dans la région Pacifique, les accords régionaux de la CIPD au-delà de 2014, les engagements du Sommet de Nairobi (CIPD+25) et l'Agenda 2030 pour le développement durable, ainsi que les mécanismes financiers existants, comme le Fonds Muskoka, les initiatives Spotlight, en Europe, etc.
* Nous vous incitons également à collaborer avec d'autres partenaires et parties prenantes de la société civile tout au long de ce processus et, dans la mesure du possible, à coordonner et à aligner les propositions d’engagements afin de parler d'une seule voix et de progresser le plus possible dans des domaines politiques donnés.
* Le plaidoyer ciblé auprès de vos gouvernements devrait intégrer une variété de secteurs, telle que la santé, l'éducation et l'égalité de genre, mais aussi la justice et les affaires étrangères. Nous vous suggérons de vous concentrer sur les engagements qui sont en accord avec vos priorités nationales, car c'est votre contexte national qui doit déterminer la formulation de vos engagements nationaux.
* Enfin, nous recommandons que ces engagements soient SMART : S = Spécifique M = Mesurable A = Réalisable/Attrapable R = Pertinent T = Limité dans le temps.

**LA COALITION D'ACTION SUR L'AUTONOMIE CORPORELLE ET LES DROITS ET SANTE SEXUELS ET REPRODUCTIFS** (DSSR)

Pourquoi l'autonomie corporelle et les droits sexuels et reproductifs sont-ils importants ?

L'autonomie corporelle et les droits et santé sexuels et reproductifs sont des droits humains fondamentaux. L'importance de garantir l'accès universel aux DSSR est inscrite dans différents objectifs et cibles de l’agenda 2030 (notamment les des Objectifs de Développement Durable 3, 5, 10 et 16) et est indispensable à réalisation des autres droits et des objectifs de développement humain. Car la capacité de réaliser les DSSR, sans violence, discrimination ni coercition, a de vastes implications pour la santé des individus, l'égalité de genre et le développement socio-économique.

Un plan d'accélération mondial pour l'autonomie corporelle et la santé sexuelle et reproductive

Cette coalition d'actions a défini quatre actions prioritaires concrètes : (1) Développer l'éducation complète à la sexualité ; (2) Accroître la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services complets d'avortement et de contraception ; (3) Accroître la prise de décision en matière de DSSR et d’autonomie corporelle (4) Accroître la responsabilisation, la participation et le soutien aux organisations féministes et associations de femmes (y compris les organisations dirigées par des filles et les organisations autochtones), de défense des droits des femmes et des droits humains et de la paix, le renforcement des organisations, réseaux et mouvements qui œuvrent à la promotion et à la protection de l'autonomie corporelle et des DSSR.

Lors du FGE à Paris, une série d'engagements nationaux assortis de délais sur la manière d'atteindre ces objectifs ultimes doivent être proposés afin d'accélérer la mise en œuvre de la plateforme d’action de Pékin et d'apporter de réels changements sur le terrain.

|  |
| --- |
| **ACTION 1 : DEVELOPPER L'EDUCATION COMPLETE A LA SEXUALITE Accroître l'offre d'éducation complète à la sexualité dans et en dehors de l'école pour atteindre 50 millions supplémentaires d'enfants, d'adolescent.e.s et de jeunes dans toute leur diversité d'ici 2026.** |
| LOIS ET POLITIQUES Renforcer les cadres juridiques et politiques, en intégrant l'éducation complète à la sexualité (ECS) telle que développée dans les directives internationales, dans les programmes d'enseignement nationaux (garantie/obligatoire dans les cursus, de la petite enfance, à l'université, avec évaluation) et en veillant à ce que les filles et les adolescentes bénéficient d'un accès égal à une éducation inclusive et sans restrictions liées au handicap, à la situation maritale, à la grossesse ou à la maternité. CHANGEMENT DES NORMES Créer un environnement favorable à l’ECS. Cet effort doit inclure des initiatives menées par les jeunes, ainsi que des activités ciblant les adultes travaillant auprès des jeunes. ÉDUCATION Renforcer les ressources humaines et financières pour l’ECS en milieu scolaire (formation et accréditation des éducateurs/éducatrices, mise en relation des éducateurs/éducatrices avec les ONG) et en milieu extrascolaire et non formel, y compris dans les situations humanitaires et de crise. Les approches devraient inclure des ateliers en groupe, des initiatives dirigées par des jeunes, la transmission par les pairs, les modes traditionnels de distribution de l'information, les médias numériques, y compris les applications, la télévision et les radios communautaires.PRESTATION DE SERVICES Associer l’ECS, qui crée la demande, à des services de Santé sexuelle et Reproductive adaptés aux jeunes, qui soient confidentiels, accessibles et acceptables pour les enfants, les adolescentes et les jeunes et qui leur permettent d'exercer leurs droits sexuels et reproductifs. Veiller à ce que l'éducation liée aux services de santé sexuelle et reproductive soit accessible à tous les jeunes qui rencontrent les plus grands obstacles, y compris les personnes handicapées.  |
| ENGAGEMENTS POTENTIELS : Par exemple, si le domaine de préoccupation ou l’enjeu prioritaire est la loi et la politique, le gouvernement X pourrait s'engager à réviser d'ici 2026 le programme national d'éducation complète à la sexualité (ou quel que soit son nom actuel) conformément aux directives techniques des Nations unies, avec la pleine participation des jeunes, des universitaires et des autres parties prenantes concernées. Cet engagement est spécifique (revoir le programme national), mesurable, réalisable (4 ans), pertinent (veiller à ce que les programmes d'ECS incluent les principes des droits humain, de la non-discrimination, de l'égalité de genre etc. qui vont au-delà des simples sujets biologiques) et limité dans le temps (d'ici 2026). Le gouvernement X peut autrement s'engager à intégrer les programmes d’ECS, conformément aux orientations techniques des Nations unies, dans XYZ% des écoles d'ici 2025. Ou, si la tactique de l'éducation est la priorité, le gouvernement X peut s'assurer que XXX des enseignants reçoivent une formation et une accréditation en matière d’ECS d'ici 2026, d'une manière qui promeut les droits humain et la non-discrimination, combat les normes traditionnelles néfastes liées au genre et les violences contre les femmes et les filles. |

|  |
| --- |
| **ACTION 2 : ACCROITRE LA DISPONIBILITE, L'ACCESSIBILITE, L'ACCEPTABILITE ET LA QUALITE DES SERVICES DE CONTRACEPTION ET D'AVORTEMENT COMPLETS - Dans un cadre global incluant les services de DSSR en tant que composante essentielle de la couverture de santé universelle (CSU) pour tou.te.s ; améliorer la qualité et l'accès aux services de contraception pour 50 millions d'adolescentes et de femmes supplémentaires dans toute leur diversité ; soutenir l’abrogation des politiques restrictives et des obstacles juridiques et légaux, en veillant à ce que 50 millions d'adolescentes et de femmes supplémentaires dans toute leur diversité vivent dans des pays où elles peuvent avoir accès à un avortement sûr et légal d'ici 2026.** |
| PRESTATION DE SERVICES : améliorer l'accès à des soins de santé primaires de qualité et à une couverture de santé universelle qui intègre les services de santé sexuelle et reproductive. Ces services comprennent l’attention à la santé menstruelle, le choix de méthodes contraceptives masculine et féminine, l'avortement sans risque et les soins et services post-avortement, sans demander le consentement d'un tiers. Développer les produits fournis par la communauté, faciliter l'accès à l'information et aux services pour promouvoir l'auto-prise en charge et le transfert des tâches, et supprimer les obstacles financiers, juridiques et socioculturels, y compris pour les personnes handicapées ou les personnes ne se conformant pas à une identité de genre.LOIS ET POLITIQUES Les gouvernements adoptent et mettent en œuvre des lignes directrices et des politiques nationales en matière d'auto-soins d'avortement et de DSSR pour les hommes et les femmes, et libéralisent l'accès à la télémédecine, à la délivrance sans ordonnance et aux soins autogérés en matière de contraception et d'avortement par la mise en œuvre des lignes directrices de l'OMS en matière d'auto-soins. Ils suppriment les obstacles réglementaires et politiques qui entravent l'accès à l'avortement et la pleine application de la loi, fournissent des soins de post-avortement et dépénalisent l'avortement ; légalisent l'avortement.FINANCEMENT Augmenter et améliorer les ressources nationales et le financement extérieur pour garantir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, par le biais des systèmes de prestation du secteur de la santé et des systèmes communautaires, améliorer le choix des produits de santé sexuelle et reproductive et supprimer les obstacles financiers, en mettant l'accent sur la contraception masculine et féminine et l'avortement médicalisé. Investir dans l'analyse du marché, la sécurité et la diversification des produits, et les achats stratégiques.  |
| ENGAGEMENTS POTENTIELS : Par exemple, si vous identifiez la prestation de services comme une priorité nationale, le gouvernement pourrait s'engager à former et employer xxx sages-femmes et infirmières dans le domaine des soins post-avortement et des directives d'auto-soins en matière de DSSR d'ici 2026. Cette action est spécifique (formation et emploi de sages-femmes), mesurable (xxx sages-femmes à former et à employer), réalisable (le nombre doit être réaliste), pertinente (la formation et l'emploi de sages-femmes contribuent à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles) et limitée dans le temps (d'ici 2026). Le gouvernement X pourrait également s'engager à réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale à XYZ% d'ici 2026. Ou, si l'engagement doit plutôt être pris dans le domaine de la loi et des politiques, l'engagement pourrait être que le gouvernement X adopte d'ici 2026 des directives et politiques nationales en matière d'avortement, de contraception et d'autosoins en matière de DSSR (sur la base des orientations actuelles de l'OMS). |

|  |
| --- |
| **ACTION 3 : ACCROITRE LA PRISE DE DECISION EN MATIERE DE DROITS ET SANTE SEXUELS ET REPRODUCTIFS ET D'AUTONOMIE CORPORELLE - Grâce à un changement des normes de genre et à une meilleure connaissance des droits, donner à 260 millions de filles, d'adolescentes et de femmes supplémentaires, dans toute leur diversité, les moyens de prendre des décisions autonomes concernant leur corps, leur sexualité et la procréation d'ici 2026 ; adopter des changements juridiques et politiques pour protéger et promouvoir l'autonomie corporelle et les DSSR dans au moins 20 pays d'ici 2026.** |
| CHANGEMENT DES NORMES Investir dans des approches de changement des normes sociales de genre qui transforment les relations de pouvoir inégales et les développer.Impliquer tous les genres, orientations sexuelles et identités dans la lutte contre le patriarcat, la masculinité toxique et les pratiques néfastes qui y sont liées, telles que les mariages et unions précoces et forcées, les mutilations sexuelles féminines et les abus sexuels sur les enfants.Lutter contre les stigmatisations et discriminations liées aux normes de genre et aux DSSR (y compris concernant la santé menstruelle) qui limitent l'autonomie corporelle et affectent l'accès aux services pour les filles, les adolescents, les femmes, les hommes transgenres, les femmes transgenres et les personnes non binaires. Veiller à ce que toutes les personnes, y compris les personnes handicapées, ne soient ni forcées ni empêchées de recourir à la contraception ou à l'avortement, qu'elles bénéficient du soutien dont elles ont besoin pour prendre des décisions et qu'elles soient respectées dans leurs décisions.LOIS ET POLITIQUES Soutenir l'autonomie corporelle en supprimant les obstacles juridiques et politiques aux DSSR, notamment les obstacles au sein des systèmes de santé, et ceux liés à l'âge, au handicap, à l'état civil, au genre ou à une autre identité, à l'orientation sexuelle et aux exigences de consentement d'un tiers. Mettre en œuvre des normes et des directives qui reconnaissent, respectent, protègent et réalisent les droits et les capacités de toutes les personnes, y compris les personnes handicapées, à prendre leurs propres décisions concernant leur corps et à consentir (ou non) à des relations sexuelles, à des services de DSSR et à des mariages ou des unions. Assurer la mise en œuvre effective des lois et des politiques protégeant l'accès volontaire à la contraception, à l'avortement et à d'autres services et produits, y compris les produits menstruels, pour toutes les personnes. L'accès à l'école ou à d'autres possibilités d'éducation ne doit pas être limité en raison de la grossesse ou de tout autre aspect de l'autonomie corporelle. |
| ENGAGEMENTS POTENTIELS : Par exemple, si les lois et les politiques sont un domaine prioritaire dans votre contexte national, un engagement possible est d'adopter des lois/politiques d'ici 2026 qui suppriment les exigences de consentement parental et conjugal pour que les filles et les femmes puissent avoir accès librement aux soins et services de contraception. Cet engagement est spécifique (une loi ou une politique concrète), mesurable (il sera possible de savoir si la loi/les politiques ont été adoptées ou non d'ici 2026), réalisable (volonté politique), pertinent (l'adoption de cette loi/cette politique empêchera la grossesse de xxxx adolescentes, xxx avortements à risque, maintiendra xxx filles à l'école) et limité dans le temps (d'ici 2026). |

|  |
| --- |
| **ACTION 4 : RENFORCER LES ORGANISATIONS ET RESEAUX DE FILLES, DE FEMMES ET DE FEMINISTES AFIN DE PROMOUVOIR ET DE PROTEGER L'AUTONOMIE CORPORELLE ET LES DSSR - Renforcer la redevabilité concernant la participation et le soutien des organisations féministes et des groupements de femmes (y compris les organisations et collectifs dirigés par des filles et des adolescentes, ainsi que les organisations et collectifs autochtones, entre autres), de défense des droits des femmes, des droits humains et les bâtisseurs de paix. Renforcer les organisations, les réseaux et les mouvements qui œuvrent à la promotion et à la protection de l'autonomie corporelle et des DSSR.** |
| REDEVABILITÉ ET PARTICIPATION Accroître la participation des organisations autonomes de filles, de femmes et de féministes dans les processus de décisions concernant les politiques et les programmes liés à l'autonomie corporelle et aux DSSR. Ces organisations comprennent les organisations et collectifs autonomes de filles, de femmes et de féministes (y compris les organisations dirigées par des filles et des jeunes, les organisations autochtones, les organisations LGBTQ+ et les personnes handicapées), les défenseurs des droits des femmes et des droits humains, les bâtisseurs de paix et leurs alliés. Les organisations dirigées par des adolescents, des adolescentes et des jeunes doivent participer de manière significative à l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent.FINANCEMENT Augmenter le soutien financier, y compris pour le renforcement des capacités, aux organisations qui travaillent à la promotion et à la protection de l'autonomie corporelle et des DSSR. Ces organisations comprennent les organisations et les collectifs autonomes de filles, de femmes et de féministes (y compris les organisations dirigées par des filles et des jeunes, les organisations autochtones, les organisations LGBTQ+ et les personnes handicapées), les défenseurs des droits des femmes et des droits humains, les bâtisseurs de paix et leurs allié.e.s.LOIS et POLITIQUES Créer et maintenir un environnement sûr et favorable pour que les organisations qui œuvrent à la promotion de l'égalité des sexes et à la santé sexuelle et reproductive soient protégées, puissent fonctionner de manière autonome, dans un espace libre et sécurisé, et puissent s'associer aux États pour remplir leurs obligations et engagements internationaux existants en matière de droits humains sur l'autonomie corporelle et les DSSR. Ces organisations comprennent les organisations et les collectifs autonomes de filles, de femmes et de féministes (y compris les organisations dirigées par des filles et des jeunes, les organisations autochtones, LGBTQ+ et les personnes handicapées), les défenseurs des droits des femmes et des droits humains et les bâtisseurs de paix et leurs allié.e.s.  |
| ENGAGEMENTS POTENTIELS : Par exemple, les pays donateurs s'engagent à augmenter leurs investissements dans XXXX organisations autonomes de filles, de femmes et de féministes qui travaillent/délivrent des services de SSR d'ici 2026. Cet engagement est spécifique (investir dans les organisations autonomes de filles, de femmes et de féministes qui travaillent au niveau national), mesurable (xxx de ces organisations), réalisable (le nombre doit être réaliste), pertinent (investir dans ces organisations nationales qui ont le savoir-faire, sont les mieux placées et connaissent les réalités du terrain) et limité dans le temps (d'ici 2026).  |